La Mairie

Horaires d'ouverture :

Le lundi :
De 9h15 à 12h00
Le mardi :
De 17h00 à 19h30
Le mercredi :
De 9h15 à 12h00
Le vendredi :
De 9h15 à 12h00

Numéro de téléphone

03 82 87 03 24

Adresse Électronique

mairie@veckring-helling.fr

Info

Vous recherchez une info sur la commune ?
Rendez-vous sur le site de la commune :

veckring-helling.fr

Vous souhaitez être Informé /prévenu /Alerté sur la commune
Charger l'application

Panneau Pocket Veckring

Don du Sang
Salle Socioculturelle
Les Lundis 07 Mars
16 Mai et 25 Juillet

Chers Veckringeoises et Hellingeoises, Chers Veckringeois et Hellingeois,

Les traditionnelles fêtes de Noël et du Nouvel An, associées à la convivialité, à la joie, au bonheur et aux retrouvailles avec nos proches, sont passées. Cette période clémente est nécessaire, surtout dans ce contexte incertain et compliqué.

Tel un cyclone, la pandémie de covid-19 dévaste nos vies depuis bientôt deux ans. A ce titre, l'état d'urgence sanitaire vient d'être prorogé par le Gouvernement jusqu'à fin juillet 2022, nous obligeant à nous adapter constamment aux contraintes sanitaires imposées.

Je remercie la population qui, dans sa large majorité, respecte les mesures sanitaires tout en gardant un esprit citoyen. Continuez à prendre soin de vous ; préserver sa santé est indispensable.
Je remercie mes chers Collègues Maires de l'Arrondissement de Thionville EST/OUEST de m'avoir fait confiance et m'élire au bureau de cette Association

En termes de travaux structurants, les chantiers se sont multipliés durant ces 6 derniers mois. Vous avez observé, parfois subis les inconvénients éphémères liés à ces réalisations que vous trouverez illustrées dans cette revue semestrielle.
Ces projets sont dans la continuité de notre volonté d'insuffler à notre village une nouvelle dynamique indispensable à son attractivité.

La Municipalité poursuit cette politique ambitieuse jouxtant tous les domaines, afin de maintenir nos structures communales : écoles, commerces, et soutenir nos acteurs communaux : assistantes maternelles et associations, pour conserver un certain dynamisme.

L'accent doit être posé sur une détermination à augmenter légèrement la population, en pente descendante ces dernières années d'après les derniers résultats de l'INSEE. Il y a 5 ans, nous totalisions 704 habitants. Nous déplorons depuis une perte de 39 âmes, nous nous retrouvons aujourd'hui à 665 habitants.

Nous devons absolument pallier cette baisse démographique, afin d'assurer, dans un premier temps, le maintien de notre école maternelle, dont l'effectif cette année est tombé très bas. L'Éducation Nationale a profité de ce constat pour nous rappeler l'intérêt d'un regroupement pédagogique intercommunal scolaire et à réitérer son incitation à y travailler. Dessein que je ne partage absolument pas !

En tant que Maire, je dénonce toute intention de fermeture de notre école ; de nombreuses actions ont été menées, et pour son maintien et pour condamner toutes incitations à sa fermeture, et ils persisteront jusqu'à stabilisation des effectifs.

Je rappelle régulièrement à mon Conseil Municipal qu'il ne faut pas s'arrêter sur ce si bon chemin des projets immobiliers engagés, tout en sachant que les résultats escomptés ne seront totalisés que lors du prochain recensement.

Je n'ai pas l'habitude de rester les bras croisés, ni me contenter de paroles vaines. Je m'emploierai durant tout mon mandat de Maire à combattre la ferme décision du Directeur d'Académie, de fermer notre Ecole Maternelle. Ce serait catastrophique et il serait alors bien trop tard pour réagir !

Nous devons vraiment adhérer à une détermination d'accueil porteuse de projets immobiliers réfléchis et raisonnés. Nous devons la mener, donner la possibilité à de jeunes couples de s'installer sur notre commune car nous en avons la demande et maintenir nos anciens.

Une majorité de conseillers souhaite aller dans ce sens, soutient ma détermination, non pas pour agrandir uniformément et n'importe comment notre commune, mais en respectant les directives des documents d'urbanismes dont la commune dispose actuellement, les associant aux nouvelles contraintes du SCOTAT (Schéma de Cohérence et Organisationnel du Territoire de l'Agglomération de Thionville).
Ce SCOTAT nous oblige à limiter les transformations excessives de surfaces agricoles en surfaces constructibles.
Dès qu'un lotissement est projeté, nous sommes contraints d'implanter un minimum de construction, pour le milieu rural dont nous faisons partie ce minimum est de 17 habitations à l'hectare.
Fini les grandes parcelles à construire ; ceci n'est absolument pas une politique communale, mais bien une contrainte nationale et territoriale !

Pour conclure, **Je vous souhaite à toutes et tous une excellente année 2022 !**

Pascal JOST, Maire de VECKRING/HELLING

Vie Municipale en image

Mise en valeur de notre village

Démolition de l'ancien transformateur devant le cimetière avec la mise en valeur de ses abords

Extension de la commune

Le projet de lotissement , rue de l'Ecole ,à Helling est en attente. Le Préfet de Région a prescrit des sondages archéologiques . Ce lotissement comptera 19 parcelles ce qui est le minimum imposé par Le SCOTAT

2 places à bâtir prennent forme à proximité de la rue de la Chapelle à Helling

Piste cyclable

D'importantes acquisitions foncières ont dût être réalisées pour la réalisation de la future piste cyclable. La négociation d'achat de plusieurs parcelles privées continue , afin d'avoir une liaison entre Helling /Veckring en toute sécurité

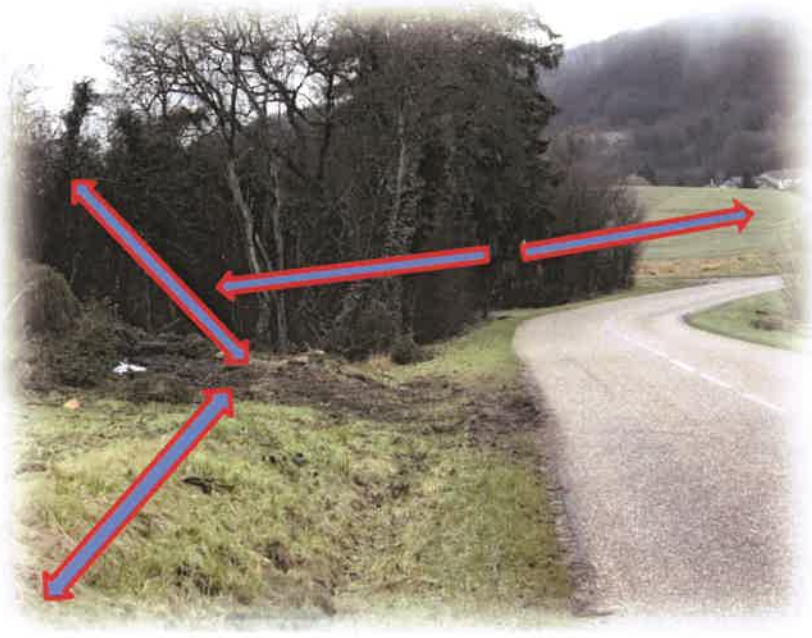

Conduite d'eau

250 m de conduite d'eau principale ont été changées pour faute de vetusté , cela a généré plusieurs semaines de travaux Nous avons profité pour refaire une partie des trottoirs

Vie Municipale en image

Aménagement du Columbarium Le monument cinéraire existant étant pratiquement complet, un prolongement de 18 cases a été effectué, ainsi qu'un réaménagement du jardin du souvenir pouvant accueillir les noms des défunts

Aménagement sécuritaire de l'arrêt de bus route de Helling

La pose d'un plateau ralentisseur a été réalisé afin de casser la vitesse route de Helling à proximité de l'entrée du Paintball avec une sécurisation de l'arrêt de Bus

Projet de réhabilitation du Presbytère

Le projet est en phase de définition définitif. Le permis de construire a été déposé

Aire de jeux La nouvelle aire de jeux voit le jour, elle sera opérationnelle pour ce printemps 2022

Vie Municipale en image

Embellissement du Village Plusieurs endroits ont été aménagés afin d'embellir notre village et faciliter l'entretien des espaces verts par la mise en place de plantes couvre sol

Aménagement d'une salle informatique

Une salle informatique a été aménagée dans la salle partagée avec le Club Déco Loisirs . Des cours vont être mis en places par l'Association Familles Rurales de la Moselle

Jobs d'été pour étudiants

La commune, grâce à l'aide financière du Département, à employer 2 jeunes étudiants pendant les vacances d'été

Repas des Anciens

Belle ambiance au repas des anciens du 7 novembre 2021, organisé par la Municipalité, après l'annulation de celui-ci en 2020 , faute au Covid

Réunion des Maires du canton En date du 18 décembre

Les conseillers Départementaux du canton de Metzervisse ont organisé une réunion avec les tous les Maires de celui-ci dans notre Salle Socioculturelle

Vie Municipale en image

Cérémonie Moselle Déracinée **Le samedi 30 octobre 2021**, dans le cadre des cérémonies de Moselle déracinée **organisées par le département de la Moselle,** une commémoration a eu lieu devant l'ouvrage du Hackenberg. Plusieurs communes du secteur et de la Vienne, dont Vouillé, étaient représentées. **L'Association de la Bibliothèque de Veckring/ Helling avait organisé une conférence le dimanche 31 octobre avec les présences de Mme Bohné-Cordel** apportant son témoignage à travers le livre « À l'ombre de la ligne Maginot, souvenirs de guerre 1939-1945 » de Catherine, sa mère, native d'Oudrenne et de **Mr Rabaud** 'évoquant les situations dramatiques vécues par les habitants de nos communes lors de cette période de guerre.

La St Nicolas à l'École Maternelle St Nicolas et son ami Père Fouettard ont rendu visite aux enfants de l'école Maternelle et les ont bien gâtés

Le Marché de Noel de Déco Loisirs

Le Club Déco Loisirs remercie la présence et la fidélité de toutes les personnes qui viennent prendre part à leur traditionnel Marché de NOEL. Celles qui souhaitent adhérer à leur association, sont les bienvenus

Décorations de Noel Merci à l'Association de la Bibliothèque et aux enfants de l'École Maternelle pour leurs participations à la décoration des sapins de NOEL de la Commune

ETAT CIVIL

Mariage

JULIEN GUILLAUME & NATHALIE WAGNER LE 3 /07/ 2021

ALEXANDRE BRAHMI & KATIA MANSOURI LE 13/11/2021

FÉLICITATIONS AUX ÉPOUX HERDER POUR LEURS NOCES DE DIAMANT

Les décès

Mr MEGNA Antonino 16/03/2021

Mr KEIM Maurice 13/09/2021

Mr THOUVENOT Bernard 19/09/2021

Mr TRENTIN Umberto 19/10/2021

Mr LANDSGESELL Remy 20/11/2021

Mr DIDRICH Yohan 26/11/2021

Mme BOURGOGNON Huguette 25/12/2021

Rachel BECK 6/08/2021

Bon à Savoir

- **DEMARCHES D'URBANISME**, Depuis le 1er janvier 2022 vos prises en charge par le Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU) de la CCCE de Cattenom sont à réaliser en ligne sur le site www.geopermis.fr . Ceci pour
Le Certificat d'Urbanisme / La Déclaration Préalable
Le Permis de Construire / Le Permis d'Aménager

Vous souhaitez effectuer des travaux chez vous, vous avez besoin d'aide pour concevoir votre projet , consulter toutes les Informations sur les règles qui s'appliquent en allant sur www.geoportail-urbanisme.gouv.fr ou sur le site www.moselle.gouv.fr ou en s'adressant au SIAU de Cattenom au 03 82 82 59 26
Courriel : siau@cc-ce.com

- **ELECTIONS 2022**

Les Élections Présidentielles, auront lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022, et

Les Élections Législatives les dimanches 12 et 19 juin 2022
Pour les personnes non inscrites sur les listes électorales de la commune vous avez **jusqu'au 2 mars 2022** pour le faire en ligne
ou jusqu'au **4 mars 2022** pour faire la démarche en Mairie

- **GESTION DES DECHETS**

Pour 2023, la C.C. de l'Arc Mosellan va passer à la tarification incitative, dans un but de mieux gérer les déchets avec un payement plus juste pour les ménages. Une partie de votre payement sera comptabilisé en fonction des déchets que vous produirez ! C'est le nombre de ramassages de votre bac qui sera pris en compte La CCAM a toute l'année 2022 pour mettre ce service en place. Courant premier trimestre 2022, une personne passera dans chaque foyer, afin de vérifier si le volume de votre bac est bien adapté à votre famille, vous expliquer cette tarification incitative et remplir un questionnaire.

Imprimerie Repro2000 - 57970 Yutz - Ne pas jeter sur la voie publique